FORM'ALLIANCE
GROUPE VIVR'ALLIANCE
SAS PHOENIX

CONDITIONS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

La situation d'accueil nécessite de savoir s'adapter à tous les publics. Chaque handicap génère des besoins spécifiques, il est de notre devoir de proposer des aides techniques et humaines lorsque le handicap le nécessite. Nous devons pouvoir garantir le déploiement d'adaptations spécifiques en cas de besoin pour rendre accessible notre offre de formation à tout public.

Notre politique d'accueil de stagiaires en situation de handicap vise à :

- Appréhender et identifier les besoins des personnes en situation de handicap en amont de la formation avec la personne elle-même ou avec son service RH/Formation.
- Développer la capacité de nos équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire.
- Adapter nos locaux et nos pratiques professionnelles aux besoins des personnes pour garantir un accueil et une formation adaptée et de qualité.
- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination garantissant l'égalité des droits et des chances, pour accéder à la formation.

Cette démarche vise à accompagner l'évolution de nos pratiques sur les axes suivants :

1. Des moyens mis en œuvre pour l'identification des publics en situation de handicap et la recherche de solutions pour favoriser l'accès aux formations.
2. Une vigilance soutenue sur les possibilités, pour toute personne, d'accéder à nos locaux.
3. Une veille continue sur les moyens, les matériels pédagogiques spécifiques aux handicaps garantissant ainsi l'accès au savoir pour tous.

Afin de garantir l'accès et la qualité de nos formations aux stagiaires en situation de handicap, il est important que FORM'ALLIANCE soit informé au plus tôt du handicap de la personne inscrite. Nicolas SALINAS (référent handicap) sera l'interlocuteur privilégié du service RH/Formation procédant à la demande d'inscription, ou directement du futur stagiaire en situation de handicap. Vous pourrez échanger avec lui sur le handicap de votre collaborateur, ou sur votre handicap. Il vous écoutera, évaluera vos besoins, vous proposera des aménagements utiles si nécessaire afin de garantir l'accessibilité à la formation.

« La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi. Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins. Pour toutes questions, merci de contacter :
- Céline BONET (Référente handicap principale) : c.bonet@vivralliance.fr – 06.85.72.05.99
- Nicolas SALINAS (Référent handicap) : formation@vivralliance.fr – 06.82.33.25.50